



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par des projets de règlement modifiant les règlements de zonage RU.02.2011, de lotissement RU.03.2011 et permis et certificats RU.05.2011.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2019, le conseil a adopté les projets de règlement suivants:

Zonage :

Projet de règlement numéro RU.02.2011.11 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) et afin de modifier diverses dispositions relatives aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, les bâtiments jumelés ou contigus, les garages, les résidences de tourisme, l'implantation des bâtiments accessoires, nivellement d'un emplacement, les quais, les grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6 à Vi-11 et les usages de production.

Lotissement :

Projet de règlement numéro RU.03.2011.02 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

Permis et certificats :

Projet de règlement numéro RU.05.2011.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats RU.05.2011 de la municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance).

Ces projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité de Mille-Isles et contiennent certaines dispositions qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ainsi que certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire, relativement aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, les bâtiments jumelés ou contigus, les garages, les résidences de tourisme, l'implantation des bâtiments accessoires, nivellement d'un emplacement, les quais, les grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6 à Vi-11 et les usages de production.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi le 3 avril 2019 à 18 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité de Mille-Isles, sise au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Suivront deux séances d'information publiques cette même date, **mercredi le 3 avril 2019 à 18h30 et 18h45** à l'hôtel de ville de la municipalité de Mille-Isles, sise au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec. Au cours de ces séances, le conseil informera les citoyens des dispositions prévues dans ces projets de règlement, qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Ces projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville de la municipalité de Mille-Isles, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.

Donné à Mille-Isles, ce 20^e jour de mars 2019.

Andrée-Ann LaRocque
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim